



**FÉDÉRATION GÉNÉRALE DES RETRAITÉS
DE LA FONCTION PUBLIQUE**
20 Rue Vignon – 75009 PARIS
Mail : fgrfp@wanadoo.fr
Site internet : fgrfp.org

**La FGR-FP RECUE au Ministère Fonction Publique le 24 juin 2014,
ELLE a été reçue par Sophie Lebret Conseillère Sociale.**

Statut Fonction Publique et Code des Pensions

* Sophie Lebret reconnaît qu'il faut conserver la spécificité du calcul de la pension sur les 6 derniers mois d'activité dans le régime de la fonction publique, « c'est une conviction du gouvernement ». Dans ce système le calcul sur les 6 derniers mois aboutit à un taux de pension équivalent à celui du régime général, ce qui correspond à la volonté du gouvernement.

* Les systèmes de réversion dans le privé et dans la fonction publique sont différents mais, selon Sophie Lebret, les choses ont changé, les situations familiales, les vies de couples, de plus en plus de femmes travaillent et ont des carrières complètes. Il faut un système nouveau pour tous. La réversion actuelle n'offre pas de sécurité suffisante pour ceux qui ont de petites pensions. En même temps, il faut préserver les situations en place. L'article 24 de la loi de 2014 prévoit la mise à l'étude de l'évolution des règles. C'est au point mort, le rapporteur n'est pas encore désigné. Sophie Lebret propose de rencontrer à nouveau la FGR-FP dès la remise du rapport.

* Le Comité de suivi des retraites, Sophie Lebret n'a pu justifier sa mise en place ni sa composition. Elle rappelle que le COR produit un premier rapport puis le Comité de suivi émet un avis et c'est le politique qui décide (système de décision équivalent à celui de l'évolution du SMIC).

Action sociale

* Aide au Maintien à Domicile : Sophie Lebret reconnaît que l'information n'a pas été faite. Elle se fera en passant par la CNAM et le service des pensions de l'État. Elle reconnaît que les plafonds sont tels que le nombre de fonctionnaires retraités concernés est infime, « nous avons le projet de couvrir plus de tranches » a-t-elle affirmé.

* Action sociale interministérielle : Sophie Lebret reconnaît l'insuffisance des crédits affectés et des différences importantes entre les ministères dans ce domaine, dues à l'histoire de chacun mais pour égaliser ce sera long !

Elle reconnaît le manque d'information des retraités de la Fonction Publique d'État sur leurs droits en matière d'action sociale et trouve l'idée que nous avons émise d'un livret donné au moment du départ à la retraite intéressante, livret qu'il faudra actualiser chaque année (bulletin, site).

A partir du 1^{er} juillet débutera une concertation avec les fédérations syndicales de la Fonction Publique sur la gouvernance de l'action sociale pour définir un socle commun à tous les ministères.

* Référencement des complémentaires santé : le ministère va faire un bilan et s'intéressera particulièrement à l'esprit de solidarité des organismes.

A propos du gel du point d'indice, Sophie Lebret estime nécessaires non seulement des mesures pour les bas salaires mais aussi la révision de toutes les grilles.

Tout au long de l'entretien les notions de « contexte budgétaire contraint » et de « on aimerait bien mais on n'a pas les moyens » sont revenues comme des leitmotivs.